

## Les entretiens de la FAIDER

Le 6 avril dernier se sont tenus au Palais du Luxembourg les premiers « Entretiens de la FAIDER ». Ce colloque organisé, avec l'appui de GAIPARE, sur le thème de l'épargne longue a rencontré un vif succès, avec des présentations et des débats tout à fait passionnants.

Rappelons que la FAIDER (Fédération des Associations Indépendantes de Défense des Epargnants pour la Retraite), créée en 2004, pour défendre les épargnants, regroupe aujourd'hui 13 associations qui représentent, après l'arrivée début 2009 de l'AMAP, plus d'un million d'assurés et d'épargnants. Elle a vocation à rassembler et à réunir les forces de toutes ces associations indépendantes pour en faire des partenaires plus forts, dont les intérêts sont ainsi mieux défendus auprès des Pouvoirs Publics, des organisations professionnelles et des médias.

Le GAIPARE étant l'un des membres fondateurs, son Président Jean-Paul Jacamon est membre du Conseil d'Administration de la FAIDER.

## Récompenses

Cette année encore, GAIPARE SELECTISSIMO a été récompensé à deux reprises : par les Dossiers de l'Epargne (avis positif) et par Les Trophées du Revenu (contrat à potentiel). Par ailleurs, les Dossiers de l'Epargne ont également distingué le GAIPARE CANOPÉE en lui accordant le Label d'Excellence.

## Les voyages du Club GAIPARE :

La croisière sur les rives de l'Adriatique s'est déroulée dans d'excellentes conditions. Pendant une semaine fin mai, les deux groupes ont admiré des paysages magnifiques tout en découvrant des lieux chargés d'histoire. Grâce à un conférencier remarquable, ils ont pu aussi appréhender un peu mieux la grande complexité de la région des Balkans

Rendez-vous à l'automne 2009 pour une découverte de Naples et de sa région.



## A NOTER

### • Accueil des adhérents

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 sauf du 13 au 17 juillet et du 31 juillet au 21 août inclus.

Pour nous contacter :  
Tél. 01 56 68 97 80  
info@gaipare.com

### • Gaipare sur internet

A votre service, un site complet et convivial. Cliquez sur :

[www.gaipare.com](http://www.gaipare.com)

Et pour consulter directement vos comptes, rendez-vous à la rubrique « mon contrat » qui vous indiquera la procédure sécurisée.

### • Contacts Gaipare

D'une manière générale, et en priorité, adressez-vous à votre conseiller qui est soit un correspondant ou un courtier, soit un agent général.

### Coordonnées du Centre de Gestion des contrats GAIPARE

Si vous êtes en relation avec un correspondant ou un courtier :

AGF Partenariats Vie & Services Financiers  
Centre de Gestion GAIPARE  
AGF TOUR NEPTUNE  
Case Courrier 1606  
20, place de Seine  
92086 LA DEFENSE CEDEX  
Tél. 01.58.85.30.51  
Fax 01.58.85.34.13

Si vous êtes client d'un agent général, votre centre est à Strasbourg :

AGF VIE Strasbourg  
Service GAIPARE,  
TSA 81003  
67018 Strasbourg Cedex.  
Tél : 09 78 97 80 09  
Fax : 01 30 68 74 63



# GAIPARE

N°43 - JUIN 2009

Bulletin de liaison de l'association Gaipare Assurance Vie



## Fonds en euros : que penser des performances affichées ?

Les taux de rendement des fonds en euros des contrats d'assurance vie se répartissent sur un large éventail. Comment comprendre cette grande dispersion ?

La qualité de la gestion des actifs est une des explications des écarts, mais ce n'est pas la seule, et même souvent, pas

la plus importante. Plusieurs institutions financières annoncent aujourd'hui pour leurs contrats les plus récents, qui souvent ne concernent qu'un nombre limité d'adhérents, des performances brillantes et largement médiatisées, par exemple plus de 4 % en 2008.

Dans le même temps, beaucoup d'adhérents de contrats signés avec le même assureur il y a 5 ans, 10 ans, ou plus, qui eux constituent de gros bataillons, doivent se contenter de rendements égaux ou inférieurs à 3,5 %, qui font l'objet d'une communication beaucoup plus discrète.

Cette pratique est fondamentalement inéquitable. Elle ne peut être remise en cause que par une modification des règles légales de répartition des bénéfices, ou si ce n'est pas suffisant, par la transférabilité des contrats d'assurance vie, à l'image de ce qui existe pour les PERP.

Rappelons que pour le GAIPARE, comme pour les autres grandes associations indépendantes, les adhérents les plus anciens, quelle que soit l'ancienneté de leur adhésion, continuent à bénéficier du meilleur taux. C'est pour nous une règle d'or.

Ajoutons enfin, qu'en matière de taux des fonds en euros, les surenchères commerciales actuelles sur des annonces de taux promotionnels temporaires, qui n'ont plus rien à voir avec la réalité économique, sont malsaines.

Beaucoup d'épargnants peuvent croire que ces taux « miracles », dont l'intérêt est d'ailleurs souvent fortement limité par des conditions particulières, promettent de bonnes performances à terme. Or c'est malheureusement souvent l'inverse qui se passera, car il faudra bien payer cet effort initial de promotion...

Le Président,  
Jean-Paul JACAMON

## Sommaire

• Editorial	page 1
• Assemblée Générale du 23 avril 2009	page 2 - 3
• Vos questions, nos réponses	page 2 - 3
• Actualités	page 4

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 AVRIL 2009

Changement de lieu pour l'Assemblée Générale de Gaipare qui s'est déroulée le 23 avril dernier à la Maison de la Chimie. Les adhérents se sont déplacés, un peu plus nombreux que les années précédentes, pour ce rendez-vous annuel. Ce fut l'occasion de dresser le bilan de l'année écoulée et de tracer les perspectives pour 2009.

Le Président Jean-Paul Jacamon débute cette Assemblée par la présentation du rapport moral, qui a été diffusé auprès de l'ensemble des adhérents.

En 2008, dans un environnement économique perturbé, GAIPARE a connu, comme le reste du marché, une baisse de sa collecte, néanmoins des résolutions ont été prises du côté des AGF pour redynamiser les actions commerciales menées sur les contrats GAIPARE et permettre ainsi de retrouver la voie du développement.

Par ailleurs, la gestion administrative a continué à s'améliorer et les services apportés aux adhérents donnent globalement satisfaction. Le site Internet « gaipare.com » en est la parfaite illustration. Ayant fait l'objet d'une refonte complète l'année dernière, de plus en plus de personnes ont désormais recours à ce site pour connaître la situation de leurs contrats. Dans un souci de répondre toujours mieux aux attentes de ses adhérents, Gaipare souhaite offrir la possibilité d'effectuer des arbitrages en ligne sur les contrats multisupports en unités de compte, ce qui devrait être possible vers la fin de l'année.

GAIPARE a poursuivi son action de défense des intérêts des épargnants, notamment auprès des Pouvoirs Publics, à travers sa participation à la FAIDER. Cette fédération, dont il est co-fondateur et administrateur, représente maintenant plus d'un million d'épargnants.

Le Président commente ensuite la politique de gestion financière du fonds en euros GAIPARE, dont l'encours (3,1 milliards au 31/12/2008) a connu une très légère baisse au cours de l'année. Au premier semestre, l'allocation d'actions est restée proche de son niveau stratégique neutre, soit 8,5 % (stable depuis 7 ans) ; au deuxième semestre les événements marquants boursiers, que nous connaissons tous, ont conduit à réduire cette poche à 5,5 %. En revanche, des investissements ont pu être réalisés sur des obligations privées qui offraient des

opportunités intéressantes en termes de taux. La priorité étant donnée à la sécurité, le fonds est constitué pour 92% d'obligations.

En termes de performances pour tous les contrats GAIPARE, en dehors de SELECTISSIMO, le taux net du fonds en euros s'est élevé à 4,15 % en 2008 alors que le taux de 2007 s'élevait à 4,45 %. Cette petite baisse de rendement s'explique par la chute des marchés actions. Ce rendement de 4,15 % représente toutefois une rémunération de 3 points au-dessus de l'inflation et est également largement au-dessus de la moyenne nationale du marché (3,68%). Poursuivant sa politique axée sur la sécurité et la performance, le fonds en euros GAIPARE reste donc un placement supérieur aux autres formes de placements sans risque.



Le Président passe ensuite la parole à Denis Bourgeois, Directeur d'AGF Partenaires Vie & Services Financiers, qui rappelle l'importance de GAIPARE pour les AGF et de ses adhérents, en réaffirmant sa volonté de contribuer au développement des produits de l'Association.

Pour cela, avant la fin du 1er semestre 2009, le groupe AGF s'engage à revoir sa politique de commercialisation. Franck Dixmier, Directeur Général Adjoint en charge de la gestion d'Allianz Global Investors France, commente la crise qui a frappé l'économie mondiale en 2008 et explique les décisions prises en termes de gestion sur les contrats GAIPARE pour s'adapter à ce contexte. Il rappelle la décélération de la croissance économique qui a atteint des niveaux particulièrement faibles dans toutes les zones géographiques et il insiste sur le phénomène de désinflation constaté depuis fin 2008. C'est la première crise de la mondialisation.

Face à ce contexte, Franck Dixmier rappelle la politique particulièrement prudente menée sur le fonds en euros GAIPARE qui permet de bien traverser cette crise. En effet, sa sous-pondération en actions (seulement 5,5 % du portefeuille) et sa surpondération obligataire ont permis de limiter la baisse du rendement du portefeuille sans affecter la qualité de crédit qui conserve un rating moyen de AA, excellente note pour un portefeuille de taux.

L'expert souligne enfin que l'année 2009 sera, comme nous le savons, une année

difficile. Son scénario prévoit une récession de l'ordre de 3 à 4 % aux Etats-Unis et sur la zone Euro, et même une chute de 9 % au Japon.

En résumé, un contexte particulièrement chaotique sur les marchés d'actions est à prévoir sur les 18 prochains mois. Toutefois, des opportunités d'investissement pour la gestion du portefeuille GAIPARE perdurent grâce aux marchés de taux.

Jean-Claude Mas, Trésorier, présente ensuite les comptes de l'Association qui ont été envoyés à tous les adhérents et qui présentent une nouvelle fois un solde positif, avec des recettes qui restent stables.

Le projet de budget de 2009 s'inscrit dans la continuité de l'année 2008.

Après avoir répondu aux nombreuses questions des adhérents, Jean-Paul Jacamon soumet les différentes résolutions au vote des adhérents.

Pour la première fois, l'Association GAIPARE a offert la possibilité aux adhérents de voter par correspondance. Une opportunité qui a été particulièrement bien accueillie puisque plus de 1200 adhérents ont utilisé cette forme de vote. Toutes les résolutions sont approuvées à une très large majorité. Les mandats des administrateurs de Messieurs Xavier Lehman, Jean-Claude Mas et Jean-Michel Richaud sont reconduits pour une durée de 6 ans.

Jean-Paul Jacamon clôt enfin la séance en rappelant que l'Association va continuer à suivre de près la situation et à défendre les intérêts des adhérents tant auprès de la compagnie d'assurance qu'auprès des pouvoirs publics.

Il propose ensuite aux adhérents de se retrouver autour du traditionnel cocktail organisé dans les salons de la Maison de la Chimie, un moment convivial toujours fort apprécié de tous.



## VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES...

Le fonds en euros de GAIPARE est-il exposé aux fonds MADOFF ?

Il n'y a aucune exposition directe au fonds MADOFF mais notre fonds en euros est placé pour 1 % de son montant dans Phénix Alternative Holding qui a lui-même 2,2 % de ses actifs placés dans un fonds MADOFF. Il en résulte donc une exposition indirecte pour le fonds en euros qui n'est que de 0,02 %.

Je souhaiterais pouvoir consulter mon contrat sur Internet, existe-t-il un moyen de le faire sur le site GAIPARE ?

Vous allez sur notre site [www.gaipare.com](http://www.gaipare.com), vous cliquez sur ADHERENT, puis sur CONTRATS, puis sur une adresse AGF : vous arrivez sur une page où on vous demande un code et un identifiant (ils sont mentionnés sur votre relevé de situation, colonne de gauche) qui vous donnent

accès à votre contrat. Si ces codes et identifiants ne fonctionnent pas, cliquez sur l'encart « Pour vous réabonner ». Sinon, envoyez un email à [ECRIRE@agf.fr](mailto:ECRIRE@agf.fr). Attention : il faut un code et un identifiant par contrat.

J'envisage de transformer mon Livret GAIPARE en GAIPARE SELECT F, il me semble qu'il y a une contradiction entre les 2 documents suivants :

- La fiche-produit indique que les arbitrages sont possibles vers le fonds PHENIX SECURITE.

- La liste des supports indique que ce support n'est pas éligible FOURGOUS ?

Il n'y a pas contradiction entre les 2 documents : L'adhérent doit investir au moins 20% de son épargne dans des fonds éligibles FOURGOUS c'est-à-dire ceux qui comportent une majorité d'actions mais il ne lui

est pas interdit d'investir aussi dans d'autres fonds du contrat pour les 80% restants.

Le fonds PHENIX SECURITE est un fonds sécuritaire d'attente qui est utilisé pendant la période de renonciation d'un mois (qui suit la signature du contrat) ou bien un fonds « refuge » en période de turbulence boursière. Il n'est pas « éligible FOURGOUS » car c'est un fonds monétaire qui ne comporte pas d'actions.

Quel est le délai pour obtenir une avance ?

Le délai normal est de 5 jours, une fois le courrier arrivé au centre de gestion.

Puis-je mettre en place des rachats programmés sur mon contrat GAIPARE ?

Oui, cette possibilité existe sur les contrats GAIPARE SELECTION, SELECTISSIMO et SELECT F, mais pas sur les Livrets GAIPARE, GAIPARE II, GAIPARE CROISSANCE.

Il faut demander au moins 250 euros par trimestre, 500 euros par semestre, 1000 euros par an. Après rachat, l'épargne ne doit pas être inférieure à 3000 euros, le minimum par support ne doit pas être inférieure à 300 euros.